

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-16
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINTS 1 à 40 et
43 à 45**

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Pouvoirs : 4

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT.
Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.
Roland GAMBERI. Gérard. PATEREK. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA
Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN..
Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : Denis NEDEZ. Arnaud JACQUOT. Claude STIQUEL.
Jean-François HEIL

Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

Pouvoirs : Denis NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER
Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA
Claude STIQUEL pouvoir à Dominique DANGEL
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 30 mars 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-18-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Extrait du registre des délibérations n° 2023-16**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M57 (tome II, titre 2, paragraphe 6) et l'article L5217-10-11 du CGCT permettent toutefois de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 établis par l'ordonnateur,
- et
 - * soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - * soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances, après présentation et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2022 à savoir :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 2 748 974,32 €
- Déficit d'investissement cumulé : 1 372 883,92 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 1 173 470,13 €
- au compte 002 : 1 575 504,19 €

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-16-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

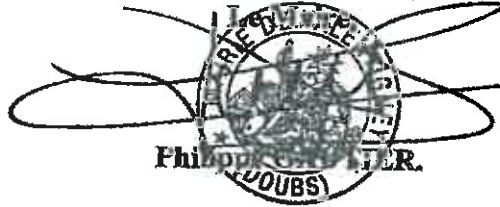
- DIT que la présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-18-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Commune de VALENTIGNEY

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022 EN VUE D'UNE REPRISE ANICIPEE AU BP 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Depenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION DL FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2022	12 352 876,90	13 063 957,97	711 081,07
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)		2 037 893,25	2 037 893,25
Résultat à affecter			2 748 974,32
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2022	3 910 632,27	3 254 291,02	-656 341,25
Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	716 542,67		-716 542,67
Solde global d'exécution			-1 372 883,52
RESTES A REALISER			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	599 639,11	799 052,90	199 413,79
Résultats cumulés 2022 (Y compris les restes à réaliser investissement et fonctionnement)	17 579 690,95	19 155 195,14	1 575 504,19

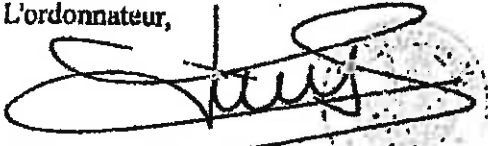
Prévision d'affectation en réserves (investissement compte 1068)

Report en fonctionnement (compte 1002 en recettes)

1 173 470,13

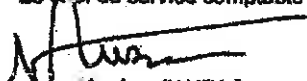
1 575 504,19

Vu le 23 février 2023
L'ordonnateur,


Philippe GAUTIER

Etat certifié exact, le 23 FEV. 2023
Le Comptable,

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DU PAYS DE MONTBELIARD
1, rue Pierre Brocsolette
25214 MONTBELIARD CEDEX

Le chef de service comptable


Nicolas d'AUZAC
Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-18-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023